

Les prix du "bon vieux temps"

Autor(en): **Badoux, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **87 (1960)**

Heft 6

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-231828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les prix du "bon vieux temps"

Nous devons à cet ami R. Badoux, instituteur émérite, les intéressants extraits d'un vieux livre de comptes *Le Bon Messager*, qui débutait par cet...

Avis qu'il faut lire

Il est, chers lecteurs, un devoir domestique que négligent un grand nombre de nos concitoyens et dont l'oubli peut avoir des suites plus funestes qu'on ne se l'imagine : nous voulons parler de la tenue régulière des « recettes et des dépenses du ménage... »

Nous vous donnons le conseil d'habituer de bonne heure vos enfants à tenir avec régularité et netteté le journal du ménage. Ce sera pour eux une leçon journalière d'ordre et d'économie domestique.

*Le Bon Messager
décembre 1843*

EXTRAITS du *Journal de Ménage*
de Louis Labatiste, maître d'hôtel à Paris,
(domicilié à Lovattens)
— 1844 et 1845 —

(Les sommes sont indiquées en Livres et rapps ou en Francs et rapps).

Bétail :

Vente de 2 moutons	Fr. 16.—
de veaux	de 7.— à 10.—
d'un porc gras	58.75
d'une vache	79.—
Achat d'un cheval brun	144.—

Journées :

1 pr battre à la mécanique	— .70
----------------------------	-------

1 journée au charron	— .60
au cordonnier	— .50
au fruitier	— .50
à la lessiveuse	— .40

Epicerie :

1 livre de café	— .70
de chocolat	— .45
de sucre	— .40
de sel	— .10

Vaisselle :

pr un quart de douzaine d'assiettes blanches	— .45
pr une théière noire	— .40
pour 2 baignoires	— .70

Lingerie :

pour des caleçons	— .90
2 chapeaux de paille	1.10
1 casquette	1.80
des bretelles	— .20

Journaux :

Abonnement au « Nouvelliste »	2.10
-------------------------------	------

Impôts :

Payé au régent d'Hennens pour le rachat de la dîme (annuel) 1844 - 1845.	4.20
--	------

Salaire annuel d'un domestique :

Fr. 100.—

Avances au domestique : (Extraits)

Payé un dimanche pour boire	— .50
Le dimanche de la « revue » de Moudon : payé pour faire ribote et acheter une grammaire	3.50

“ NOÛTRON COTERD ” une fois par mois...

Mars : Lundi 7, de 17 à 19 heures, au Buffet de la Gare de Lausanne, 1^{re} classe.

Bienvenue à tous les amis du « Conteur ».

La Rédaction.

Payé pour un chapeau blanc	---.75
Payé un dimanche pour boire avec Samuel Tisser	---.50
Payé pour aller à la mèdze à Morlens	---.50
Le jour de bénichon de Romont	1.--
Livré pour aller à Lausanne	4.--
Payé le jour de la fête civique de Lucens	1.30

La poste :

Au postillon (facteur) pr un port de lettre	---.15
---	--------

(C'était le destinataire qui payait le port.)

(« Vous m'avez proposé de m'écrire. Le postillon se rend trois jours par semaine à Lovattens, le lundi, le mercredi et le samedi. »)

Comptes de la Fromagerie
de LOVATTENS

--- pour 1846 ---

soit dès la St-Martin 1845 à la
St-Martin 1846

(Jn. Siméon Ogay, secrétaire-caissier)

Extraits :

Pr une chandelle quand on a passé les comptes	---.10
Pr une douzaine de caillettes	2.--
Pr 2 bouts de poutre pour mettre à la cave	---.50
Pr un demi-pot d'huile	---.80
Pr faire raccommoder la paillasse du lit de la fromagerie	---.50
Pr de la paille pour remplir le dit lit	---.40
Pr de la poussière pour le même lit	---.50

Le caissier de la Fromagerie boucle ses comptes de 1846 par les lignes suivantes :

« Je dis que l'excédent du présent compte est de *deux francs soixante rappes trois cinquièmes* — (2.60 et 3/5 — sauf erreur ou omission. »

(Signé) : Siméon Ogay.

(On indemnise du lait qui a été perdu à la cuisine de la laiterie à raison *d'un cruz et demi* la livre.)

— 31 livres à 1 cruz et demi = Fr. 1.15
1 cruz = environ 2 1/2 rappes (centimes).

Médecin et pharmacie

Pr une consultation au médecin	---.50
Pr des remèdes pour Gritelet	1.50

Artisans

au fruitier :

pr rappetasser une tine	---.50
pr rappetasser une baratte	---.05

au potier :

pr rappetasser une casse	---.50
pr « tamer » des fourchettes	---.05
pr avoir fondu des cuilliers	---.10

au « verrier » :

pr 3 carreaux de vitre	---.35
------------------------	--------

au tisserand :

pr peigner le chanvre	3.--
pr façon de toile	17.80

au cordonnier :

façon d'une paire de socques	---.30
pr fabriquer 7 paires de socques	1.10

au tailleur :

pr façon d'habit	1.50
------------------	------

au bourrelier :

un collier de vache	3.--
un collier de cheval	16.--

au maréchal :

pour une herse	7.60
----------------	------

au hongreur :

pr 4 pores enferrés	---.40
---------------------	--------

Divers

pr 2 boîtes de cirage	---.20
pr 2 faux, 3 manches de faux, une fourche, 2 covats, une molette et un chapeau, etc. (sic)	9.30
pour une faux et une molette	2.70
pour des tenailles	---.25
pour du papier et du jus	---.20
pour de l'encre et du vin	---.30
pour des peignes et du biscôme	---.30
pour un voyage à Lausanne	1.80
pour aller marraine	5.--
pour du pain de marraine	3.--